



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_015-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

B-2023-02-015 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 14/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION
ZAE FRAPPE 2 : VENTE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ "LES JARDINS DE MATONY"

Envoyé en préfecture le 22/02/2023 – 2/2
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_015-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge du Développement économique et de l'Innovation,

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la délibération n°2020-07-053 du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 délégrant au Bureau la réalisation des ventes des lots des zones d'activités économiques,

Vu le dossier en date du 12 janvier de Monsieur Darquest Mathieu et Nebout Anthony pour l'entreprise SARL Les Jardins de Matony indiquant son intérêt pour acquérir les parcelles XA 523 et XA 499 (Lot D de 988 m²) de la ZAE Frappe 2 à Saint-Denis-de-Pile.

Considérant que la société les jardins de Matony est une entreprise d'entretien et de création d'espaces verts créée par les co-gérants Monsieur Darquest Mathieu et Monsieur Nebout Anthony.

Considérant que l'entreprise est déjà implantée sur la commune de Saint-Denis-de-Pile mais se trouve à présent à l'étroit pour développer son activité et notamment au niveau du stockage.

Considérant que le projet est de construire un bâtiment d'environ 400m² afin d'accueillir les 4 emplois déjà existants mais aussi permettre de développer l'activité de l'entreprise et créer potentiellement un nouvel emploi.

Considérant que la cession des parcelles XA523 et XA499 d'une superficie de 988 m² se fera au prix de 35 € HT le m² soit un montant total d'environ 34 580 €.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- autoriser la société Les Jardins de MATONY à déposer un permis de construire sur les parcelles XA 523 et XA 499.
- céder à la société Les Jardins de MATONY les parcelles XA 523 et XA 499 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous une double réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et de l'accord du financement du projet total.
- signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 23/02/2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

